

**2023 DPE 42** Subventions (24 700 euros) et conventions avec cinq associations œuvrant pour la réduction des déchets

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Alors que 3000 tonnes de déchets sont collectées en moyenne chaque jour à Paris, la Ville de Paris est engagée dans une dynamique de réduction des déchets et de valorisation de ceux qui n'ont pu être évités, dans le but de préserver les matières premières, de supprimer le recours à l'enfouissement et de réduire l'incinération. L'objectif « zéro déchet non valorisé » constitue dans ce cadre l'un des axes majeurs pour concrétiser la transition écologique de notre Ville.

À ce titre, la Ville de Paris soutient activement les associations qui œuvrent au quotidien sur le territoire parisien pour mettre en œuvre une démarche de réduction et de valorisation des déchets. Ce soutien s'incarne notamment dans l'accompagnement des associations qui agissent en faveur du « zéro déchet non valorisé », en lien avec les habitants. Au-delà de leur contribution directe à la réduction des déchets, ces structures mènent également des opérations de sensibilisation à un mode de vie plus responsable à travers les ateliers, animations et événements qu'elles organisent.

Aussi, il est proposé de subventionner cinq structures qui ont sollicité un soutien financier de la Ville de Paris pour développer leur activité visant à sensibiliser à la réduction et la valorisation des déchets.

#### **Les Amis du Troisième café (Paris Centre)**

Ouvert depuis 2014 dans le quartier des Enfants rouges du 3<sup>ème</sup> arrondissement, le café associatif « Le troisième café » a été créé par un collectif d'habitants regroupés dans l'association « Les Amis du Troisième café ». Au-delà de l'ouverture d'un établissement de restauration à prix modérés, le Troisième café est un lieu de partage et d'échanges, favorisant le vivre-ensemble et l'insertion professionnelle. Le respect de l'environnement est aussi l'un des enjeux porté par l'association grâce à leur projet « Déchets futés » qui prévoit de faire entrer leur activité de restauration dans une démarche de réduction et de valorisation des déchets de cuisine. Elle est complétée par des actions de sensibilisation et de formation des salariés et adhérents, par le biais d'ateliers animés par des professionnels, aux démarches et techniques du « zéro déchet ».

Afin de soutenir les actions de cette association, je vous propose de m'autoriser à signer avec elle la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, au titre de l'exercice 2023, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2000 euros.

**Epinoia (19<sup>e</sup>)**

Le projet « Un autre regard sur les déchets » est porté par l'association Epinoia - créée en 2000 et dont l'activité principale est la production audiovisuelle – et co-construit avec Lumina, structure associative qui travaille également dans le domaine audiovisuel depuis plus de 15 ans.

Cette initiative consiste en la production d'une dizaine de portraits vidéos de 2 à 5 minutes d'acteurs du 19<sup>ème</sup> arrondissement en lien avec dix mots-clés liés aux déchets : tri, déchets alimentaires, prévention, propreté, dépôts sauvages, réemploi etc.

Chaque portrait met en lumière un aspect de la question : gestes quotidiens de tri des habitants, réemploi des objets inutilisés, travail des gardiens d'immeuble, valorisation des missions des éboueurs ou encore mise en lumière des actions menées dans le cadre des Territoires Zéro déchet du 19<sup>ème</sup> arrondissement.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de sensibilisation et de mobilisation des habitants autour de ces enjeux, à partir de l'analyse des gestes du quotidien.

Afin de soutenir les actions de cette association, je vous propose de m'autoriser à signer avec elle la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, au titre de l'exercice 2023, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5000 euros.

### **Tendance 19 (19<sup>e</sup>)**

Association créée en 2021 par des habitants du quartier Laumière, Tendance 19 a pour missions de promouvoir la consommation responsable sous toutes ses formes ainsi que les savoir-faire de proximité en créant des espaces qui favorisent la mixité sociale et culturelle, où chacun est invité à trouver sa place et à contribuer.

L'association a récemment ouvert un local rue de l'Ourcq. Afin de favoriser le réemploi des textiles, Tendance 19 souhaite organiser des actions ponctuelles de troc de vêtements et chaussures, associées à des ateliers créatifs sur la réduction des déchets. Les actions réalisées dans le cadre de ce projet permettront également de promouvoir les solutions de réemploi et de réparation de vêtements existantes sur le quartier en collaborant avec d'autres associations locales ainsi que des artisans.

Afin de soutenir les actions de cette association, je vous propose de m'autoriser à signer avec elle la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, au titre de l'exercice 2023, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6000 euros.

### **Emmaüs Défi (Tout Paris)**

Emmaüs Défi anime un chantier d'insertion et de remobilisation par le travail dont la principale mission est d'accompagner des personnes en situation de grande précarité vers le retour à l'emploi. L'activité principale d'Emmaüs Défi est le réemploi des objets, action qui repose sur des activités de collecte, de tri, de valorisation et de vente, dans leurs magasins parisiens.

Créé en 2015, le réseau des Amistocks d'Emmaüs Défi est une communauté d'acteurs engagés qui deviennent les « points relais » locaux de l'association et contribuent ainsi à accroître l'activité du chantier d'insertion. Dans tout Paris, des commerces de proximité, espaces municipaux, associations, ou particuliers réceptionnent les petits dons des habitants de leur quartier, qui seront ensuite collectés par les camions d'Emmaüs Défi. L'association souhaite augmenter le nombre de points de collecte Amistocks, développer des collectes hors les murs et la sensibilisation au réemploi et à la réduction des déchets.

Afin de soutenir les actions de cette association, je vous propose de m'autoriser à signer avec elle la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, au titre de l'exercice 2023, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8000 euros

### **Groupe SOS Solidarités (19<sup>e</sup>)**

Le programme TAPAJ (Travail Alternatif Payé à la Journée) permet à des jeunes en grande précarité, d'être rémunérés à la journée pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualification ou d'expérience professionnelle particulière et qui n'engage pas sur la durée.

Le Groupe SOS déploie le programme TAPAJ en Ile-de-France au sein du CAARUD Kaléidoscope (Paris 19e) depuis 2015. TAPAJ 75 s'adresse aux 18-25 ans ne pouvant pas prétendre au RSA, ou sans revenus, afin de faciliter leur entrée dans les dispositifs d'insertion de droit commun.

Des chantiers TAPAJ sont organisés dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement en lien avec la Direction de la Propreté et de l'Eau, permettant de collecter des objets encombrants.

Afin de soutenir les actions de cette association, je vous propose de m'autoriser à signer avec elle la convention dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution, au titre de l'exercice 2023, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3700 euros.

Pour l'année 2023, il vous est donc proposé d'attribuer ces subventions pour le soutien à ces cinq associations engagées dans la réduction des déchets, pour un montant total de 24 700 euros et de m'autoriser à signer les conventions jointes à la présente délibération.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget général de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2023.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris